

Fiche action collège La médiation par les pairs



Cette action, reconnue par le ministère de l'Éducation nationale, s'adresse aux collèges qui souhaitent instaurer la parole comme mode alternatif de résolution des conflits mineurs. La médiation par les élèves est un chantier éducatif à part entière qui doit faire partie d'une démarche inscrite au projet d'établissement, parents bien évidemment inclus. C'est un projet passionnant tant pour les élèves que pour l'équipe des adultes de l'établissement.

Les objectifs :

- prévenir la violence scolaire en instaurant une culture de la médiation scolaire ;
- responsabiliser les élèves en les mettant en situation de médiation ;
- prévenir les gros conflits et les situations de harcèlement entre élèves grâce au traitement des petits conflits par les pairs ;
- développer chez les jeunes des compétences sociales et civiques ;
- améliorer les relations entre élèves et entre élèves et adultes.

Les préalables

- Une volonté de l'équipe de direction ;
- Une adhésion globale des personnels ;
- Une inscription de ce projet dans le projet du collège et un vote en CA ;
- L'existence d'une équipe d'adultes accompagnateurs, pluri-catégorielle. (CPE, professeurs, documentaliste, assistants d'éducation, personnel médico-social, gestionnaire, agents...)

Méthodologie :

Le dispositif se met en place en quatre étapes :

- 1) **sensibilisation du personnel** (cette séance d'1h s'adresse à tous les adultes du collège)
- 2) **formation d'une équipe d'adultes accompagnateurs** (1 jour de formation) ;
- 3) **formation des élèves médiateurs.** (1,5 jours)
 - a) la sensibilisation des élèves et le recrutement des médiateurs auront été organisés à l'interne
 - b) Une fois formés, les élèves médiateurs recevront les élèves après les conflits et auront pour mission de restaurer le dialogue entre les deux parties.
- 4) **Une séance de bilan** entre médiateurs et adultes accompagnateurs est prévue en fin d'année scolaire, afin d'analyser les résultats du dispositif. (séance animée par l'Aroéven)

**Pour plus de renseignements,
s'adresser à**

Aroéven de Créteil
5-7, rue Georges Enesco
94000 CRETEIL
Tél : 01 49 56 18 29
mél : aroeven.creteil@aroeven.fr

La Fédération des Aroéven-Foéven est signataire d'une convention pluriannuelle d'objectifs conclue avec le ministère de L'Education nationale et a participé à la rédaction d'une Charte de qualité de la médiation par les pairs, consultable à l'adresse <https://www.reseau-canope.fr/climatscolaire/article/charte-de-qualite-de-la-mediation-par-les-pairs-actualite-octobre-2013.html>